



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mai 2017
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information Géospatiale à l'échelle mondiale Septième session

New York, 2-4 août 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Amélioration de la gestion de l'information géospatiale

Amélioration de la gestion de l'information géospatiale

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale son rapport sur l'amélioration de la gestion de l'information géospatiale. Ce rapport sera disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html). Le Comité est invité à prendre note de ce rapport et à communiquer ses vues sur la manière dont la communauté de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale peut contribuer activement à l'amélioration de la gestion de l'information géospatiale dans les États Membres.

Synthèse du rapport

En juillet 2016, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2016/27 relative au renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale, dans laquelle elle a estimé que le Comité d'experts avait travaillé efficacement et était particulièrement bien placé pour continuer à contribuer au travail de l'Organisation des Nations Unies. Dans cette résolution, le Conseil a décidé d'élargir et de renforcer le mandat du Comité et l'a invité à rendre compte de toutes les questions ayant trait à la géographie, à l'information géospatiale et à des thèmes connexes. Il a également souligné la nécessité d'améliorer la coordination et la cohérence de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans les domaines du renforcement des capacités et de l'élaboration de normes. Le Conseil a noté le rôle croissant du Comité d'experts, sa pertinence de plus en plus grande allant dans le sens de la rationalisation des travaux des organes du Conseil relatifs aux questions de gestion de l'information géospatiale, et l'a prié de lui rendre compte, dans un délai de cinq ans, de l'application de la résolution.

Dans le rapport, établi avec le concours du Bureau du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale, le Secrétariat, conscient que le Conseil l'a prié



de lui rendre compte dans un délai de cinq ans, a informé le Comité de l'action qu'il a menée pour prendre des mesures pratiques et stratégiques en vue de mettre en œuvre la résolution et d'améliorer la gestion de l'information géospatiale dans les États Membres. Dans le rapport, un cadre stratégique est présenté et décrit comme point de départ à l'examen d'un plan stratégique et d'une feuille de route qui permettront au Comité de s'appuyer davantage sur l'architecture du comité régional et les commissions régionales, et de continuer de se consacrer à l'élaboration de politiques de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, tout en produisant des résultats concrets tels que des normes, des guides, des méthodes, des règles et des lignes directrices.
